



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 2 août 2023

Le Mbiwi de Mayotte inscrit à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel

Après l'inscription du Mawlida shenge à l'inventaire national, c'est au tour du Mbiwi d'obtenir cette reconnaissance, qui lui a été attribuée au mois de juin par le Comité du patrimoine ethnologique et immatériel réuni à Paris.

La fiche, rédigée par Mme Elena Bertuzzi, anthropologue et chorégraphe, a bénéficié de la participation et du témoignage de nombreuses pratiquantes du Mbiwi, qui voient ainsi leur art reconnu comme un élément du patrimoine culturel immatériel de la France.

L'inventaire se poursuit à Mayotte, grâce au fort investissement des communautés détentrices de ces patrimoines, aux collectivités et aux associations, avec le soutien de la Direction des affaires culturelles et du Service régional de l'inventaire de la Région Réunion. On citera, parmi les nombreuses fiches en chantier : le Debaa, le Tani Malandi, le sel de Bandrélé, la poterie, la brique de terre compressée, le Shigoma... et bien d'autres en projets.

Félicitations à toutes les Mahoraises et tous les Mahorais qui œuvrent pour la sauvegarde, la transmission et la valorisation de leur patrimoine culturel.

Le Mbiwi de Mayotte – extrait de la fiche PCI :

« Le mbiwi est un art musical et chorégraphique féminin du patrimoine immatériel mahorais. Ce sont les deux bâtonnets en bambou, mbiwi, utilisés comme instruments de percussion en les faisant entrechoquer, qui donnent leur nom à cette pratique. Il anime par excellence les cérémonies de mariage. Le mbiwi en ponctue les différentes étapes : de la remise d'argent et de cadeaux par la classe d'âge féminin dont fait partie la mère de la mariée, à l'accompagnement du marié vers sa nouvelle demeure familiale le dernier jour des festivités des noces. Il s'agit d'un défi chorégraphique entre deux femmes qui piétinent sur place de manière très rétrécie et leste. La danse mobilise principalement le bassin et les hanches dans un mouvement vibratoire et sensuel qui doit être aussi rapide que possible. Le reste du corps reste presque impassible. La gagnante est celle qui danse le plus longuement. Les chants profanes qui accompagnent la danse sont à la fois traditionnels et transmis d'une génération à l'autre et composés par les pratiquantes elles-mêmes en fonction des événements. Ils parlent de joie, d'amour, mais aussi des difficultés que l'on peut rencontrer dans la vie de famille et de couple. Autrefois menées par les femmes mariées du village, les animations sont

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

aujourd'hui assurées par des associations fondées sur des liens d'amitié et de parenté. C'est une pratique apparentée à d'autres danses et chants similaires pratiquées en Afrique, notamment aux Comores et à Madagascar. »

Lien vers la fiche : <https://www.culture.gouv.fr/Media/Mbiwi-de-Mayotte>



© Elena Bertuzzi & Laure Chatrefou

Crédit photo : Elena Bertuzzi & Laure Chatrefou

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976